

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 18 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé au siège de Guingamp-Paimpol Agglomération, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina; BOUILLOT Lise; ECHEVEST Yannick; GENETAY Stéphanie; GEORGELIN Dominique; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; INDERBITZIN Laure-Line; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE FOLL Marie-Françoise; LE GOFF Yannick; NAUDIN Christian;

Administrateurs absents excusés :

COCGUEN Marie-Jo; CROISSANT Guy; LE BLOAS Mireille; LE CALVEZ Michel; LE MEAUX Vincent; RASLE-ROCHE Morgan; VILLECROZE Philippe; LEVEDER Adeline; VAUTHIER Ophélie;

Administrateurs absents :

OLLIVRO HERVE; LE SAULNIER Brigitte.

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

En exercice : 24
Présents : 13
Absents : 11
Représenté : 0

Date d'envoi des convocations : 2 septembre 2025

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

EHPAD - VACANCE DE POSTE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1511-4-1 et L1512-33,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

CONSIDERANT que deux postes au service soins (infirmiers à 35h hebdomadaires) sont vacants à l'EHPAD les Magnolias de Pontrieux.

CONSIDÉRANT qu'il convient, en conséquence, de déclarer la vacance de ces postes et de procéder aux opérations de recrutement correspondantes,

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à :
 - Procéder aux vacances de postes
 - Procéder aux opérations de recrutement
 - Procéder en conséquence à la modification du tableau des effectifs
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

